

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de MONTMORENCY Commune de MONTMORENCY

CT

# ARRÊTÉ DU MAIRE N°33.2024 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

## **1 RUE DES SABLONS**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise STPS ZI SUD CS 17171-77272-VILLEPARISIS, agissant pour le compte de d'enedis,

CONSIDÉRANT que les travaux de création d'un branchement ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

# ARRÊTE

#### Du lundi 4 mars au mercredi 27 mars 2024 inclus :

## **1 RUE DES SABLONS**

#### ARTICLE 1:

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.

En cas de traversée de chaussée, les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demi-chaussée. Les fouilles seront refermées ou protégées par un pont lourd avant de passer à l'autre demi-chaussée.

En cas d'alternance du stationnement, les places situées en face du chantier devront être immobilisées pour permettre une circulation fluide des véhicules dans les 2 sens.

Si la voie est à sens unique, elle ne pourra être barrée à la circulation uniquement sur autorisation expresse des services techniques et avis favorable du SDIS.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements. Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autre revêtement de finition, devront être réalisés durant la période



### **ARTICLE 2:**

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.

Un itinéraire piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise. Les piétons seront déviés et renvoyés sur le trottoir opposé aux travaux en utilisant les traversées piétonnes existantes.

La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

#### **ARTICLE 3**:

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

#### **ARTICLE 4**:

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise STPS ZI SUD CS 17171-77272-VILLEPARISIS, agissant pour le compte d'enedis,

#### **ARTICLE 5:**

M. le Commissaire de Police,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,

M. le Chef du Centre de Secours de St Brice-sous-Forêt et Montmorency,

M. le Chef de Service de la Police Municipale,

M. le Directeur Général des Services,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **ARTICLE 6:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le 6/2/2624.

Jean-Pierre DAUX Adjoint au Maire

élégué aux transports, à la voirie et aux

télécommunications



# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



# Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur	Particulier Service public	Maître d'œuvre ou conducteur d'opérat	ion Entreprise		
Nom : GAGNEUR		Prénom : ALEXANDRE			
		Prénom : ALEXANDRE  Représenté par :			
	resse Numéro : Extension : Nom de la voie : Z.I SUD - CS 17171				
and the same of th					
Code postal 772	Code postal _ 7, _ 7, _ 2, _ 7, _ 2, Localité : VILLEPARISIS CEDEX Pays : FRANCE				
Téléphone ப் ப் ட்ட ட்ட ட்ட ட்ட ட்ட ட்ட ட்ட ட்ட ட					
Courriel: arretes@stps.fr.					
Si le bénéficiaire est dif	fférent du demandeur				
Nom: TOPOR		Prénom: ANITA (CHARGEE D'A	AFFAIRES ENEDIS)		
Adresse Numéro :33	Extension : Nom de la vo	oie: BOULEVARD GABRIEL PERI			
Code postal 9.5.1.1.0. Localité : SANNOIS Pays :					
The second secon	4ر المانورية لكن $4$ ر $4$ ر $4$ ر $4$ ر Indiquez l'indiquez l'ind				
Courriel:	anita.topo	r.@enedis_fr.			
Localisation du site con	ocerné par la demande		2/42/18/49/49/49/49/49/49/49/49/49/49/49/49/49/		
Voie concernée : Autoro	oute n°Route nationale n°	Route départementale n° \	Voie communale n°		
Voic concernee : Matoro					
Hors agglomération En agglomération 🖾					
	Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +				
Adresse Numéro : Extension :					
Code postal 19 115 11 1 11	, 6 , 0 , l ocalité · MONTMORENC	······································			
Code postal E E E	Code postal 1915111610 Localité : MONTMORENCY				
Nature et date des trava	Nature et date des travaux				
	rieure : Oui 🔲 Non 🛛 Si oui indic				
Description des travaux : NOS REF : C24AGB28-0079 REF ENEDIS : 12425131 DICT N°2024012502452D					
CREATION D'UN BRANG	CHEMENT ELEC (TRAVAUX SUR TRC	TTOIR			
	TD0. D	L' O - L E - / A   O A O NICLID 00 CO C	20.40.04		
	REFERENTS TRAVAUX (STPS): Daniel MARTINS 06 60 48 00 79 dmartins@stps.fr / Alexandre GAGNEUR 06 62 92 49 91 agagneur@stps.fr				
Date prévue de début des	s travaux: 0,4,0,3,2,0,2	4 Durée des travaux (en jours calend	laires): ப21		
Réglementation souhait	tée		11,19,98,31		
Durée de la réglementati	ion (en jours calendaires) : ചചചച	ate de début de réglementation 🗘 🚣	0.3 2 0 2 4		
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles					
Sens de circulation con	cerné : Deux sens de circulation	Sens des Points de Rep	ères (PR) croissants		
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation					
			ion sur chaussée opposée 🖵		
Circulation alternée :		anuellement 🔲			
Restriction de chaussée :					
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue   Suppression de voie voie voie voie maintenue   Suppression de voie voie voie voie voie voie voie voi					
Suppression de voie	nombre de voie(s) supprimée(s) ப				

Interdiction de :		
Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers	véhicules légers	véhicules légers
poids lourds	poids lourds 🛚 🖾	poids lourds
Vitesse limitée à : 💪 💪 km/h		
Itinéraire de déviation (à préciser par sens):		
Autres prescriptions :		
La pose, le maintien ou le retrait de la s	signalisation spécifique au chantier sont e	ffectués par :
Le demandeur Une entrep	orise spécialité 🔲	
	Prénom :	
	Représenté par :	
	: Nom de la voie :	
	:Pays :	
	ے لے الے Indiquez l'indicatif pour le pays étra 	
Pièces jointes à la demande	Line in the control of the control o	
	truction du dossier, la demande d'arrêté est	
	l'évaluation de la gêne occasionnée au usage	
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème	Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème	Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 0	)00ème	
J'atteste de l'exactitude des informations f	ournies 🛛	
Fait à : Le : 2,5,0,1,2,0,2		
Nom: GAGNEUR Prén	nom:ALEXANDRE Qualité:	CONDUCTEUR DE TRAVAUX